

COMPTES ANNUELS

SITUATION AU
31 DÉCEMBRE 2024

DE L'ASSOCIATION APPUI AU DÉVELOPPEMENT AUTONOME ASBL
ET RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉE

39, RUE GLESENER
L-1631 LUXEMBOURG

R.C.S. LUXEMBOURG : F 199



Sommaire

Rapport du réviseur d'entreprises agréé	2
Bilan au 31 décembre 2024	5
Compte de profits et pertes pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2024	6
Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2024	7

Au Conseil d'Administration de l'Association
**ADA – Appui au Développement Autonome
a.s.b.l.**

R.C.S. Luxembourg : F 199

39, Rue Glesener
L-1631 Luxembourg

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **ADA – Appui au Développement Autonome a.s.b.l.** (« l'association ») comprenant le bilan au 31 Décembre 2024 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière de la Société au 31 Décembre 2024, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la loi du 23 Juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de la Société conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités du Conseil d'Administration pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

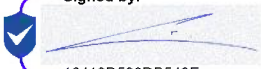
- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener la Société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Luxembourg, le 26 mai 2025

Pour Forvis Mazars, Cabinet de révision agréé
5, rue Guillaume J. Kroll
L-1882 LUXEMBOURG

Signed by:

16418D599DB543E...

Olivier BIREN
Réviseur d'entreprises agréé

Bilan au 31 décembre 2024

ACTIF	Notes	31-12-24 EUR	31-12-23 EUR
C. Actif immobilisé		1.488.318	1.532.332
I. Immobilisations incorporelles	2.2 - 3	-	-
II. Immobilisations corporelles	2.2 - 3	108.513	120.304
III. Immobilisations financières	2.3 - 4	1.379.805	1.412.027
D. Actif circulant		7.045.353	8.242.809
II. Créances			
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	2.4 - 5	284.952	2.728.497
IV. Avoirs en banques, en compte de chèques postaux, chèques et encaisse	6	6.760.401	5.514.312
E. Comptes de régularisation	2.8 - 7	54.209	55.502
TOTAL ACTIF		8.587.881	9.830.643
FONDS PROPRES ET PASSIF	Notes	31-12-24 EUR	31-12-23 EUR
A. Fonds propres	2.5 - 8	1.789.832	1.760.581
I. Fonds associatifs		749.906	749.906
III. Réserve pour projets à réaliser		501.481	450.523
IV. Fonds dédiés		134.769	134.769
V. Résultats reportés		349.425	298.468
VI. Résultat de l'exercice		54.251	126.915
B. Fonds MAE LT pour Investissements	9	1.615.632	1.587.876
Dont Fonds MAE pour projets innovants	4 - 9	433.922	415.254
C. Provisions	2.6 - 10	180.608	189.985
D. Dettes	2.7 - 11	1.923.311	1.550.342
2. Dettes envers des établissements de crédit		-	-
4. Dettes sur achats et prestations de service		1.749.457	1.371.913
8. Autres dettes		173.854	178.429
a) Dettes fiscales		21.851	21.851
b) Dettes au titre de la sécurité sociale		149.028	155.978
c) Autres dettes		2.975	600
E. Comptes de régularisation	2.8 - 7	3.078.498	4.741.860
TOTAL FONDS PROPRES ET PASSIF		8.587.881	9.830.643

Les chiffres sont arrondis à l'unité, la somme en découlant peut dès lors différer d'une addition de la valeur de chacun des postes.

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

Compte de profits et pertes pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2024

	Notes	31-12-24 EUR	31-12-23 EUR
1. Financements	12	13.228.034	13.606.107
Ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur		7.959.942	9.239.149
Autres organismes nationaux et étrangers		5.268.091	4.366.957
4. Autres produits d'exploitation	12	900.758	1.431.361
Produits liés aux activités de développement		888.973	1.423.346
Dons, Cotisations		11.785	8.015
5. Autres charges externes	13	-9.391.358	-10.795.943
Soutien au développement et autres aides versées		-5.568.075	-5.791.921
Charges liées aux activités de développement		-3.418.389	-4.594.339
Charges liées à la gestion administrative		-404.894	-409.683
6. Frais de personnel	13	-4.483.515	-3.917.072
Salaires et traitements		-3.386.386	-3.106.049
Charges sociales		-479.338	-408.481
Autres frais de personnel		-617.790	-402.542
7. Corrections de valeur	3 - 13	-47.882	-65.267
Sur immobilisations corporelles et incorporelles		-48.809	-56.101
Sur immobilisations financières et sur valeurs mobilières faisant partie de l'actif circulant		927	-9.166
8. Autres charges d'exploitation	13	-122.340	-143.427
Ordinaires		-122.340	-143.427
9. Produits provenant de participations	4	10.001	28.281
11. Autres intérêts et autres produits financiers	12 - 14	32.000	33.160
14. Intérêts et autres charges financières	13 - 14	-71.447	-50.287
18. Résultat de l'exercice		54.251	126.915

Les chiffres sont arrondis à l'unité, la somme en découlant peut dès lors différer d'une addition de la valeur de chacun des postes.

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2024

Note 1 - Généralités

L'association a été créée le 17 mai 1994 (RCS F199). Elle porte la dénomination Appui au développement autonome (ADA) et a pour objet :

- d'encourager la recherche de moyens alternatifs de réduction de la pauvreté et de coopération au développement ;
- de favoriser et contribuer à la mise en place de nouveaux moyens et montages financiers en vue d'accompagner les organisations actives en matière de réduction de la pauvreté, les institutions de microfinance et leurs partenaires dans leur recherche d'autonomie ;
- de collaborer avec des personnes, associations, institutions et administrations, poursuivant des buts semblables et dont les activités seraient complémentaires à celles de l'association ;
- d'encourager la diffusion de l'information dans les domaines mentionnés ci-dessus ;
- de sensibiliser l'opinion publique aux problèmes du développement ;
- de rassembler et gérer les fonds nécessaires à l'action de l'association.

La gestion journalière de l'association est déléguée à une directrice exécutive nommée par le conseil d'administration sur proposition du président du conseil. La directrice exécutive s'adjoit les services d'un conseil de direction.

Note 2 - Principes, règles et méthodes d'évaluation

Les comptes annuels sont établis conformément aux statuts de l'association, et aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg ainsi qu'aux pratiques comptables généralement adoptées par les associations sans but lucratif. Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles requises par la loi, déterminés et mis en place par le conseil d'administration.

La préparation des comptes annuels implique le recours à un certain nombre d'estimations et d'hypothèses. Elle impose aussi au conseil de direction d'exercer son jugement dans l'application des principes comptables. Tout changement dans les hypothèses peut entraîner des répercussions significatives sur les comptes annuels de la période durant laquelle elles ont changé. Le conseil de direction estime que les hypothèses sous-jacentes sont adéquates et que les comptes annuels pour l'exercice 2023 donnent ainsi une image fidèle de la situation financière et des résultats de l'association.

L'association fait des estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période suivante. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont les anticipations d'événements futurs jugés raisonnables dans ces circonstances.

2.1. Conversion des postes en devises

Les comptes annuels de l'association sont tenus en EUR.

Les opérations courantes en devises sont converties et comptabilisées aux cours en vigueur le jour de la transaction. Les actifs et passifs en devises sont convertis en euros aux taux en vigueur à la clôture de l'exercice.

Les gains et pertes de change sur les soldes des comptes bancaires en devises sont portés au compte de profits et pertes.

Les immobilisations financières sont renseignées au bilan à leurs valeurs d'acquisition respectives - éventuellement corrigées de moins-values - actualisées aux cours de change en vigueur à la date de clôture.

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2024 (suite)

2.2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles détenues par l'association sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, déduction faite des amortissements selon la méthode détaillée ci-après. Sont considérés comme des immobilisations corporelles les actifs physiques détenus pour être utilisés dans le cadre de l'activité de façon durable.

Les achats de petits matériels et outillages ainsi que le mobilier, le matériel de bureau et les logiciels dont le prix d'acquisition n'excède pas la valeur unitaire de 800 EUR, sont portés directement en charges.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire et répartis sur la durée d'utilisation de l'immobilisation. Les durées d'amortissement utilisées correspondent aux durées d'utilité des biens conformes aux pratiques habituelles du secteur d'activité.

	Durées d'amortissement	Taux d'amortissement	Méthode d'amortissement
Autres immo. Corp. (honoraires, travaux...)	9 ans	11,11%	linéaire
Mobilier	8 ans	12,50%	linéaire
Installations, matériel et outillage	5 ans	20,00%	linéaire
Matériel informatique	3 ans	33,33%	linéaire
Logiciel informatique	2 ans	50,00%	linéaire

Lorsque l'association considère qu'une immobilisation corporelle a subi une diminution de valeur de nature durable, une réduction de valeur complémentaire est effectuée de manière à refléter cette perte. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

2.3. Immobilisations financières

Les titres de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition. Une correction de valeur est comptabilisée si la valeur d'inventaire convertie en EUR est inférieure à la valeur d'acquisition. Les augmentations de valeur ne sont enregistrées que jusqu'à la valeur d'acquisition, dans le cas où des corrections de valeur avaient été comptabilisées antérieurement.

Les prêts et dépôts de garanties effectués sont renseignés à l'actif du bilan dans la rubrique immobilisations financières pour l'intégralité des montants mis à la disposition des organismes de microfinance. Ces actifs sont remboursables, en principe, à leurs échéances respectives. Les immobilisations financières sont dépréciées en cas de risque d'irrécouvrabilité.

Dans le cas où des dividendes sont reçus sous forme d'actions, ils sont mis à l'actif à leur valeur d'acquisition.

2.4. Créances

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est partiellement ou entièrement compromis. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues si les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

2.5. Fonds propres

Les fonds propres sont composés de fonds associatifs, de réserves, de fonds dédiés, de résultats reportés et du résultat de l'exercice.

2.6. Provisions

Les provisions ont pour objet de couvrir des pertes ou des charges qui trouvent leur origine dans l'exercice ou dans un exercice antérieur et qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines, mais indéterminées quant à leur montant ou à leur date de survenance.

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2024 (suite)

Parmi ces provisions, certaines visent à couvrir les risques liés aux investissements pour lesquels l'association est financièrement responsable, et font l'objet d'une estimation par le conseil d'administration en fonction des risques potentiels identifiés.

2.7. Dettes

Les dettes sont enregistrées au passif à leur montant de remboursement. Elles sont évaluées à leur valeur nominale.

2.8. Comptes de régularisation

Le compte de régularisation actif comprend les charges comptabilisées pendant l'exercice mais qui sont imputables à un exercice ultérieur.

Le compte de régularisation passif comprend les produits perçus durant l'exercice mais qui sont imputables à un exercice ultérieur.

2.9. Reconnaissance des produits

Les recettes proviennent :

- de contrats de financements signés avec des bailleurs de fonds ; dans ce cas, elles sont comptabilisées en revenu l'année où sont encourues les dépenses financées, le terme encouru signifiant que la charge a été payée, facturée ou engagée sur base d'une avance liée à un contrat avec un partenaire de projet ou de programme (Cf. note 12) ;
- d'autres produits d'exploitation provenant directement des activités de développement et des dons et cotisations reçus.

Note 3 - Immobilisations corporelles et incorporelles

Immobilisations corporelles et incorporelles	Mobilier	Matériel Informatique	Autres installations, outillages	Autres immo. corporelles (travaux)	Logiciels informatiques	Total des immobilisations corporelles et incorporelles
Valeur brute au 01.01.2024	145.166	252.386	57.929	797.567	139.784	1.392.833
Sorties	-9.156	-80.375	-2.631			-92.162
Acquisitions		37.936				37.936
Valeur brute au 31.12.2024	136.010	209.947	55.298	797.567	139.784	1.338.607
Amortissements cumulés au 01.01.2024	-140.651	-196.300	-56.064	-739.729	-139.784	-1.272.528
Annulation des amortissements sur immobilisations sorties	9.156	79.456	2.631			91.243
Amortissements 2024	-793	-38.178	-440	-9.398		-48.809
Amortissements cumulés au 31.12.2024	-132.288	-155.021	-53.873	-749.127	-139.784	-1.230.093
Valeur Nette au 31.12.2024	3.722	54.926	1.425	48.440	-	108.513
Valeur Nette au 31.12.2023	4.516	56.086	1.865	57.838	-	120.304

Note 4 - Immobilisations financières

Les immobilisations financières peuvent être divisées en deux types : les participations détenues et les dépôts et cautionnements versés par ADA.

4.1. Participations détenues

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2024 (suite)

Immobilisations financières	Nombre d'actions détenues	Coût historique	31.12.2023 (net)	Reprise de correction de valeur 2024	Entrées / sorties 2024	Corrections de valeur 2024	31.12.2024 (net)	31.12.2024 (NAV)
LMDF (Luxembourg)	38.323	922.282	922.282	0	0	0	922.282	1.044.676
MFX (Etats-Unis)	10.000	6.495	8.334	0	-8.334	0	0	0
SERINSA (Panama)	100	93.724	68.182	9.088	0	0	77.269	77.270
MICROLUX (Luxembourg)	206	93.159	70.797	927	0	0	71.724	71.724
FIT (Luxembourg)	300	300.000	300.000	0	0	0	300.000	300.000
Total			1.369.595	10.015	-8.334	0	1.371.275	1.493.670
Cautions			42.433				8.530	
Immobilisations financières			1.412.027				1.379.805	

Depuis 2009, ADA détient une participation dans le fonds Luxembourg Microfinance and Development Fund (LMDF) créé en collaboration avec la Direction de la Coopération au Développement et de l'Action humanitaire du ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur (MAE). La SICAV a pour but de contribuer à la réduction de la pauvreté en soutenant des organisations qui renforcent les capacités de leurs clients et stimulent l'esprit d'entrepreneuriat, avec une attention particulière pour les populations les plus exclues. Le fonds facilite l'accès à la finance responsable en établissant des liens durables entre les investisseurs, les institutions de microfinance et les bénéficiaires ultimes.

L'association a souscrit 36 891,28 actions de la classe A de la SICAV pour une valeur de 922 282 EUR (valeur unitaire de 25 EUR). En 2017, ces actions ont été converties en actions de la classe A bis sur base de la valeur unitaire de souscription. Le nombre d'actions détenues par ADA est donc depuis de 38 322,66 correspondants à une valeur nette d'inventaire de 1 044 676 EUR au 31 décembre 2024. Afin de respecter le principe du coût historique, le montant initialement versé est reflété dans les comptes de ADA.

Ce type d'action prend en charge les risques de pertes à la suite de défaillances d'institutions de microfinance incapables de faire face à leurs obligations, en faveur des actionnaires détenant des actions de la classe C (investisseurs individuels privés). La couverture par les actions de la classe A bis ne s'applique cependant que dans un deuxième temps et ceci après que les pertes sont entièrement absorbées par les actions de la classe A (Cf. note 10 pour le détail de la provision relative à ce risque).

À la fin de l'année 2016, ADA (pour compte du MAE) a, de plus, souscrit 100 actions de 1 000 USD dans le capital de SERVICIOS INclusivos S.A. (SERINSA) au Panama pour une contrevaletur de 93 724 EUR, financées par le MAE. Cette société diffuse des produits de microassurance aux institutions de microfinance membres des réseaux nationaux d'IMF des sept pays d'Amérique Centrale qui constituent le réseau REDCAMIF. Suite à la réception des états financiers audités de SERINSA, une reprise des corrections de valeur antérieures a été enregistrée et la valeur de la participation au 31 décembre 2024 a été réévaluée à 77 270 EUR (Cf. note 2.3). Cette augmentation de valeur alimente le fonds MAE LT pour Investissements au passif du bilan (Cf. note 9).

ADA a aussi participé en mars 2016 à la constitution de MICROLUX S.A., première institution de microfinance au Luxembourg, à hauteur de 140 actions pour un montant de 140 000 EUR. L'AG extraordinaire du 30 octobre 2020 de MICROLUX a décidé tout d'abord de supprimer la valeur nominale des actions, ensuite, de réduire le capital par compensation des pertes et enfin d'augmenter le capital social de la société par l'émission de nouvelles actions. ADA a participé à cette opération et détient, depuis, 206 actions de l'institution pour une valeur nette d'inventaire correspondant à 71 724 EUR au 31 décembre 2024. En juillet 2024, il a été décidé, lors d'une AG extraordinaire de Microlux, de transformer la forme juridique de Société Anonyme (SA) en Société d'Impact Sociétal (SIS).

L'association a participé en 2022 à la création de la Société d'impact sociétal Financial Innovation Tool SIS (FIT SIS), officiellement constituée le 2 février 2023. Elle a, pour ce faire, souscrit à 300 parts sociales d'impact pour une valeur de 300 000 EUR. Les 300 parts restantes de la SIS ainsi constituée ont été souscrites par le MAE. La société a pour objet le soutien à des personnes en situation de fragilité du fait de leur situation économique ou sociale et la contribution à (i) la préservation du lien social, (ii) la lutte contre les exclusions et les inégalités sanitaires, sociales, culturelles et économiques, (iii) la protection de l'environnement. La société exerce une activité économique d'échange de services dans le but notamment

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2024 (suite)

de (i) fournir des services financiers diversifiés (prêts, capital ou garanties, etc.), plus flexibles, adaptés et risqués que la plupart des services disponibles sur le marché et dont l'utilisation est ciblée, (ii) améliorer et accélérer l'accès au financement pour des institutions financières et entreprises à impact social et/ou environnemental variées qui contribuent à la lutte contre la pauvreté des populations vulnérables et/ou au développement durable et (iii) favoriser le développement d'innovations à impact social et/ou environnemental.

En octobre 2024, ADA a cédé sa participation dans MFX aux Etats-Unis, suite au rachat par la structure de ses propres parts sociales. La valeur de rachat a été estimée sur base de la dernière NAV à un montant de 17.612 €. Cette cession a été actée par la sortie de la participation du poste d'immobilisations financières et la plus-value répartie entre le MAE et ADA suivant le ratio historique. La part du MAE, pour un montant de 6 714 EUR, a été transférée dans le poste du bilan fonds MAE pour projets innovants (Cf. note 9).

4.2. Dépôts et cautionnements versés

Dépôts et cautionnements versés	31.12.2023 (net)	Entrées/Sorties	31.12.2024 (net)
Fonds de garantie FUCEC - Togo	21.091	- 21.091	-
Caution Chandara - Cambodge	2.561		2.561
Caution Wakat Immo - Burkina Faso	-		-
Caution O. Bolho - Niger	762	- 762	-
Caution I. Ibikunle - Bénin	3.659		3.659
Master Office - Sénégal	6.205	- 4.795	1.410
Aplus Consulting - Cambodge	8.155	- 8.155	-
Burnon - Caution Bureau Doncols		900	900
Total	42.433	- 33.903	8.530

En 2016, ADA a déposé des fonds de garantie pour la Faïtière des Unités Coopératives d'Épargne et de Crédit (FUCEC) au Togo. Le fonds, constitué à l'origine pour 26 000 EUR est, en 2017, augmenté à hauteur de 37 600 EUR puis partiellement utilisé en 2018 (pour 4 386 EUR) et 2023 pour couvrir des pertes provoquées par une situation de force majeure dans plusieurs dossiers dans le cadre du projet « Jeunes entrepreneurs ». En 2024, le projet arrivant à terme, le fonds de garantie a été clôturé.

Finalement, les diverses cautions principalement liées au détachement de personnel de ADA sur le terrain et en cours au 31 décembre 2024, représentent un montant total de 8 530 EUR.

Note 5 - Créances dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an

Autres créances	31.12.2024	31.12.2023
Ce poste se compose principalement de créances et produits à recevoir liés à l'activité des programmes dont, pour les plus significatifs: - 60.072 EUR de l'initiative Internationale pour le Climat du ministère allemand de l'environnement (BMU - Bundesministerium für Umwelt) dans le cadre du projet ICCAP en Asie; - 160.000 EUR de LMDF pour les prestations de conseil en investissement pour le fonds;	284.952	2.728.497

Note 6 - Avoirs en banque, avoirs en compte, chèques postaux et encaisse

	31.12.2024	31.12.2023
Comptes courants, caisses et comptes chèque postaux	3.981.075	5.493.584
Comptes de dépôts et d'épargne	2.779.326	20.728
Total des Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse	6.760.401	5.514.312

Les comptes bancaires présentent, au 31 décembre 2024 un montant global de 6 760 401 EUR, principalement composés d'un montant de 2 293 147 EUR relatif au programme Smallholder Safety Net Upscaling Programme (SSNUP), de divers comptes bancaires principalement alimentés par les financements perçus du MAE et de plusieurs comptes bancaires liés à des projets menés en coopération

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2024 (suite)

avec LuxDevelopment, Luxembourg Agency for Development Cooperation (LuxDev) au Bénin, au Rwanda et au Laos.

Note 7 - Comptes de régularisation

	31.12.2024	31.12.2023
Charges constatées d'avance - Administration	27.183	32.005
Charges constatées d'avance - Programmes	27.026	23.497
Comptes de régularisation - Actif	54.209	55.502
Produits constatés d'avance - Administration	0	0
Produits constatés d'avance - Programmes	3.078.498	4.741.860
Comptes de régularisation - Passif	3.078.498	4.741.860

Les charges constatées d'avance concernent des versements ayant été effectués lors du dernier trimestre 2024 et dont une partie relève de dépenses qui seront effectuées au cours de l'année suivante.

En appliquant la même logique, les produits constatés d'avance sont des financements qui ont été perçus en 2024 mais dont une partie sera utilisée à la réalisation d'activités à mener en 2025. Ceux-ci sont principalement constitués du reliquat non réalisé des financements de la Swiss Agency for Development and Cooperation (SDC) ainsi que de la Coopération du Lichtenstein et de LuxDev dans le cadre de la phase 1 du programme Smallholder Safety Net Upscaling Programme (SSNUP) pour un total de 1 405 642 EUR ; des reliquats cumulés de 2022 à 2024 du mandat que le MAE met à la disposition de l'association pour un montant de 694 246 EUR. Les autres financements notables entrant dans cette catégorie proviennent également de LuxDev dans le cadre de projets au Mali, au Bénin, au Rwanda et au Laos pour un montant total de 671 244 EUR.

Dans les différents cas, des ajustements ont dès lors été appliqués afin de respecter le principe d'indépendance des exercices et de reporter ces financements sur l'année 2025.

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2024 (suite)

Note 8 - Fonds propres

		31.12.2024	31.12.2023
Fonds associatifs	Les fonds associatifs ont été constitués au fil des années sur base notamment des dons reçus, les plus importants venant de la Fondation du Grand-Duc Henri et de la Grande-Duchesse Maria Teresa à hauteur de 85.000 EUR ainsi que des Rotary Clubs du Luxembourg au travers de l'action rotarienne espoir 2005 à hauteur de 161.000 EUR. Ces fonds ont notamment permis à l'association d'effectuer des investissements en faveur de la finance inclusive. Ce poste comprend également, depuis 2022, un montant de 300.000 EUR pour refléter la contribution de l'association à la création du FIT (Financing Innovation Tool). Ce montant apparaît dès lors également dans la rubrique immobilisations financières, à l'actif du bilan (cf. note 4).	749.906	749.906
Réserve pour projets à réaliser	La réserve pour projets à réaliser est notamment composée de dons et d'affectation de résultat suite à la décision d'allocation du résultat des exercices antérieurs. Elle est destinée à être utilisée pour financer des projets, soit au cours de ce même exercice, soit au cours d'exercices ultérieurs. En 2024, elle a augmenté de 50.958 EUR grâce à l'affectation d'une partie du résultat de 2023. Elle a également diminué de 1.300 EUR afin de compléter le don effectué par ADA pour la création de l'association "Sunflower Seeds" en 2023 (cf rubrique fonds dédiés).	501.481	450.523
Fonds dédiés	Les fonds dédiés sont constitués de ressources générées par l'organisation de la Semaine Africaine de la Microfinance (SAM) en 2017. Ils n'ont pas été nécessaires au financement des SAM organisées depuis mais sont conservés pour contribuer au financement de futures SAM. Un montant supplémentaire de 23.700 EUR était reflété dans cette rubrique entre 2020 et 2022, composé des dons reçus suite au décès de Corinne Molitor, présidente du Conseil d'Administration de ADA jusqu'en 2020. Ce montant a été utilisé en 2023 afin de contribuer à la création de l'association "Sunflower seeds".	134.769	134.769
Résultats reportés	La rubrique résultats reportés enregistre les fractions des excédents des exercices antérieurs non affectés à des projets spécifiques de l'association. Cette rubrique augmente en 2024 de 50.957 EUR grâce à l'affectation d'une partie du résultat de 2023.	349.425	298.468
Résultat de l'exercice	Résultat de l'exercice 2024.	54.251	126.915
Total		1.789.832	1.760.581

Note 9 - Fonds MAE LT pour Investissements

Ce poste du bilan correspond aux diverses mises à disposition à long terme de fonds du MAE reçus depuis l'origine de l'association corrigées de certains gains et pertes de change, revenus d'immobilisations financières, plus-values, moins-values et affectations en accord avec le MAE au fil des années.

Une sous-rubrique intitulée fonds MAE pour projets innovants a également été constituée en 2018. Celle-ci est composée de la part MAE des dividendes perçus et des plus-value éventuelles liées à la cession de participations. Au cours de l'année 2024, ce fonds a été alimenté par le dividende CIF VIE (relatif à l'année 2023, année de cession de la participation) ainsi que par la plus-value générée par la cession de MFX (Cf. note 4.1.).

	Fonds MAE LT pour Investissements	Dont Fonds MAE LT pour projets innovants
31.12.23	1.587.876	415.254
Dividende CIF-VIE	11.954	11.954
Plus-value cession MFX	6.714	6.714
Revalorisation Serinsa	9.088,28	
31.12.24	1.615.633	433.922

Note 10 - Provisions

Ce poste du passif reprend principalement des provisions associées aux risques spécifiques liés aux activités de ADA ainsi que des provisions pour charges courantes.

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2024 (suite)

	31.12.2024	31.12.2023
Provision pour risques	42.814	42.469
Cette provision est liée au risque de couverture des pertes attachée à la participation de ADA dans la part A bis de la SICAV LMDF (cf. Note 4.1.), plus spécifiquement au vu de la situation économique et politique demeurant instable des pays dans lesquels sont faits ces investissements.	42.814	42.469
Provisions liées à la gestion de l'association	137.794	147.516
L'Association provisionne un montant correspondant aux droits à congés acquis par les salariés, mais non encore utilisés au 31 décembre 2024. Les charges sociales qui correspondent à ces droits sont également provisionnées.	137.794	147.516
Total	180.608	189.985

Note 11 - Dettes

	31.12.2024	31.12.2023
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1.923.311	1.550.342
Dettes sur achats et prestations de service	1.749.457	1.371.913
Autres dettes	173.854	178.429
Total	1.923.311	1.550.342

Les dettes sur achats et prestations de services sont principalement des charges à payer liées aux programmes, il s'agit de dépenses comptabilisées en 2024 et généralement payées dans les premiers mois de l'année suivante.

Les autres dettes sont principalement constituées du montant dû au Centre Commun de la Sécurité Sociale.

Note 12 - Financements et autres revenus disponibles

	31.12.2024	31.12.2023
Financements	13.228.034	13.606.107
Ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur	7.959.942	9.239.149
Autres organismes nationaux et étrangers	5.268.091	4.366.957
Autres produits d'exploitation	900.758	1.431.361
Produits liés aux activités de développement	888.973	1.423.346
Dons et cotisations	11.785	8.015
Produits provenant de participations	10.001	28.281
Produits financiers	32.000	33.160

Le budget total de l'année 2024 était de 18 918 510 EUR, dont 8 250 030 couverts par le mandat du MAE. De ce montant 7 959 942 EUR ont été financés par le MAE en 2024. Après les trois premières années de mise en œuvre de l'actuel Plan de Développement Opérationnel, un montant de 694 246 EUR reste à la disposition de l'association pour des activités futures.

Des 5 268 091 EUR provenant d'autres organismes nationaux et étrangers, 3 574 010 EUR ont permis le financement du programme Smallholder Safety Net Upscaling Programme (SSNUP) dont 61 % financés par la Swiss Agency for Development and Cooperation (SDC), 25 % par le MAE (via LuxDev) et 14 % par la Coopération du Liechtenstein (Liechtenstein Development Service - LED).

Quatre autres projets ont également été financés au travers de LuxDev pour un montant total de 1 355 339 EUR :

- le projet de développement rural autour de Village Credit Schemes – VCS (systèmes de crédit villageois), en collaboration avec la Lao Microfinance Association (LMFA), au Laos ;
- le projet d'amélioration de l'accès des populations aux produits non financiers et financiers au Bénin ;
- le programme de développement rural et sécurité alimentaire au Mali ; et

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2024 (suite)

- le projet de facilitation des investissements de projets « bancable » de MPME avec la mise en place d'un mécanisme de financement de type YES-FI au Rwanda.

D'autres organismes ont également participé au financement des projets menés par l'association dont l'agence de développement du gouvernement fédéral belge (Enabel) à hauteur de 143 283 EUR, l'Union Européenne via Alterna (Guatemala) pour 73 015 EUR, l'initiative Internationale pour le Climat du ministère allemand de l'environnement (BMU - Bundesministerium für Umwelt) pour 60 072 EUR, la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) pour 35 144 EUR, ou encore le ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité luxembourgeois (MECB) pour 27 228 EUR .

Les produits liés aux activités de développement atteignent quant à eux 888 973 EUR en 2024, dont 641 585 EUR proviennent de LMDF en rétribution des services de l'association dans le cadre de son rôle de conseiller en investissement pour le fonds, ainsi que 70 802 EUR de Financing Innovation Tool SIS (FIT SIS) pour les services de conseil en investissements et d'accompagnement administratif et suivi financier fournis par ADA.

Depuis 2022, les loyers et les charges locatives des autres locataires de la Maison de la Microfinance (226 349 EUR en 2024) sont comptabilisés directement en déduction des charges.

Note 13 - Répartition des charges

Cette note présente l'ensemble des charges et des engagements de l'exercice en distinguant celles liées aux activités de développement de celles liées à la gestion administrative.

	Activités de Développement		Gestion administrative			
Charges	2024	%	2024	%	31-12-24	31-12-23
Charges d'exploitation	12.769.633	91%	1.275.462	9%	14.045.095	14.921.709
Soutien au développement et autres aides versées	5.568.075	100%	0	0%	5.568.075	5.791.921
Charges liées aux activités de développement	3.418.389	100%	0	0%	3.418.389	4.594.339
Charges liées à la gestion administrative	0	0%	404.894	100%	404.894	409.683
Autres charges d'exploitation	88.741	73%	33.600	27%	122.340	143.427
Frais de personnel	3.694.428	82%	789.087	18%	4.483.515	3.917.072
Corrections de valeurs	0	0%	47.882	100%	47.882	65.267
Charges Financières	71.447	100%	0	0%	71.447	50.287
Intérêts et autres charges financières	71.447	100%	0	0%	71.447	50.287
Total	12.841.080	91%	1.275.462	9%	14.116.542	14.971.995

La rubrique soutien au développement et autres aides versées enregistre l'ensemble des tranches de financement versées par l'association dans le cadre de contrats de partenariat.

Les charges liées aux activités de développement se composent, quant à elles, de toutes les autres dépenses nécessaires à la mise en œuvre des programmes et effectuées directement par ADA. Il s'agit principalement des dépenses liées :

- aux honoraires des consultants court terme engagés pour l'exécution des programmes à hauteur de 1 525 302 EUR ;
- aux honoraires des consultants long terme (13,08 ETP en 2024) engagés directement par l'association pour la mise en œuvre des activités sur le terrain pour 878 937 EUR. Ceux-ci jouent un rôle de chargé de programme, de chargé d'investissement, de responsable programme ou de conseiller projet ;
- aux missions et déplacements : 512 528 EUR.

Le nombre d'Équivalents Temps Plein (ETP) employés en 2024 est de 41,7 (39,9 en 2023).

Note 14 - Produits et charges financiers

La rubrique autres intérêts et autres produits financiers enregistre les intérêts générés sur les comptes bancaires et les gains de change. Les intérêts et autres charges financières reprennent les pertes de change, les frais bancaires et, lorsqu'elle est négative, comme ce fût le cas en 2023, la valeur de la réévaluation du compte en USD à la date de clôture.

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2024 (suite)

Note 15 - Événements postérieurs à la clôture

Aucun évènement majeur postérieur à la clôture n'a été identifié par la direction.



ADA – Appui au développement autonome
39, rue Glesener
L-1631 Luxembourg
Tél. : +352 45 68 68 1
Fax : +352 45 68 68 68
www.ada-microfinance.org